SCOT PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

NUMÉRO 1 | MAI 2025

PREMIERE REVISION

Quelle Ardèche méridionale en 2050 ?

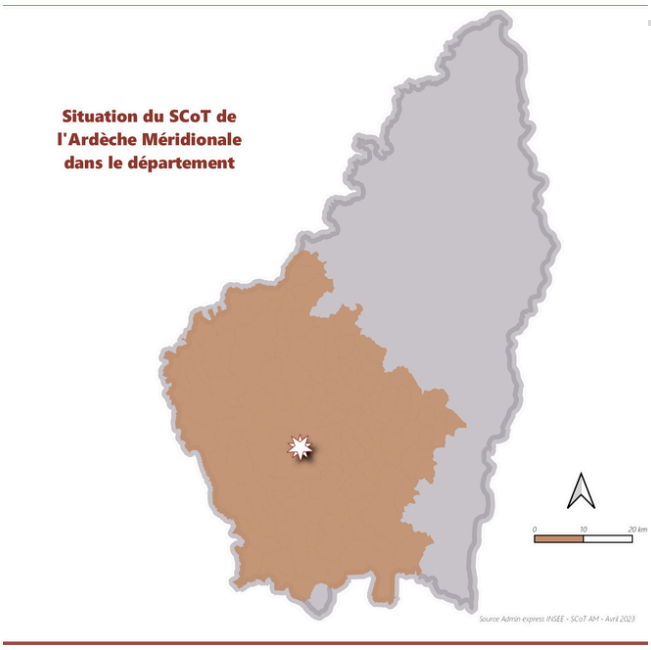

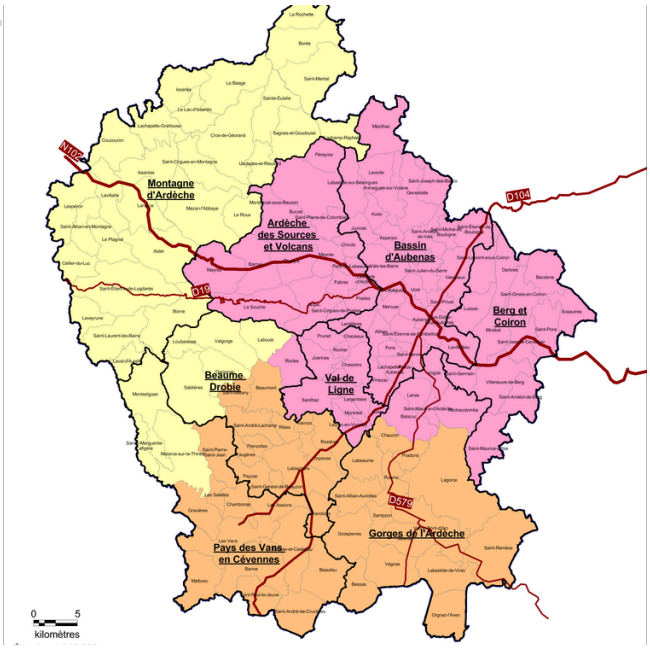

EDITO

PAR GERARD SAUCLES,
PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

PREMERE RÉVISION DU SCHÉMA DE COHESION TERRITORIALE (SCOT)

C'est à travers la création du Pays de l'Ardèche Méridionale dans les années 2000, véritable territoire de projets, que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a trouvé ses racines. Si son approbation est récente, il nécessite aujourd'hui une adaptation afin d'intégrer les évolutions législatives et règlementaires (loi Climat/Résilience et Zéro Artificialisation Nette).

… mais aussi et surtout pour prendre en compte les attentes et les besoins nouveaux, dans un contexte global de transitions énergétique, technologique, sociétale, climatique et numérique qui oblige à réorienter la trajectoire du territoire pour les 20 années à venir.
Face à ces défis, nous avons engagé la révision du SCoT en décembre 2023.

L'ÉLU N'A PAS LA CAPACITÉ DE PRÉVOIR L'AVENIR MAIS PEUT LE RENDRE POSSIBLE.

Notre objectif est bien de définir un cadre pour un aménagement cohérent de notre territoire, à travers une réflexion à grande échelle sur la constructibilité, le développement économique, le traitement des espaces naturels, le bien être des habitants, etc.
Pour mener à bien nos travaux, la concertation est placée au cœur du dispositif. Au-delà des rencontres-débats, ateliers de travail et autres approfondissements, la concertation la plus large est facilitée par les outils web via notamment un site internet renouvelé.
La richesse des expériences et la diversité des approches nous permettront ainsi de mener à bien ce travail de prospective et de préparation de l'avenir pour notre territoire.

Un SCoT, pour quoi faire ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Il se projette sur le devenir du territoire à 20 ans.

Le SCoT a vocation à intégrer les lois et documents d'aménagement supérieurs . Il s'impose ensuite au document d'urbanisme de ma commune tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui encadre les permis de construire ou les autorisations d'exploitation pour un commerce. La compatibilité est une notion plus souple et moins contraignante que la conformité. Pour autant, le PLU doit s'inscrire dans la continuité du SCoT.

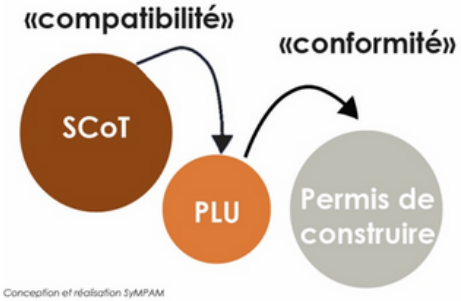

LA CONCERTATION

COMMENT DONNER MON AVIS ?

La concertation permet à la population de prendre connaissance, et de s'exprimer sur le projet de SCoT tout au long de sa révision.

Elle a pour objectif de favoriser la discussion et permettre un débat public en amont des décisions d'aménagement sur les objectifs et les caractéristiques du projet de SCoT. Elle offre également la possibilité, à tout un chacun, de porter un autre regard sur son territoire de vie et de comprendre les enjeux de son développement futur.

Comment faire pour donner son avis ?

Vous pouvez faire part de votre avis ou de vos remarques grâce au registre de concertation accessible au siège du SYMPAM où le dossier d'informations actualisé est consultable aux heures d'ouverture au public.
Vous pouvez également utiliser le formulaire en ligne sur le site internet .

Vous pouvez également participer aux prochaines réunions publiques.

Trois réunions publiques sont organisées pour cette première phase :

- le 20 mai 2025 à 18h à Berrias et Casteljau (salle des fêtes Chagnac)
- le 27 mai 2025 à 18h à St Sernin (Pôle Aménagement et Développement 18 avenue du Vinobre)
- le 3 juin 2025 à 18h à Coucouron (salle Reynaud sur la place de la Caserne des Pompiers)

et après ?

À l'issue de la concertation, le Comité Syndical délibérera sur son bilan et arrêtera le projet, en y apportant éventuellement des modifications pour prendre en compte les avis exprimés. Une fois le projet arrêté, l'enquête publique proposera aux habitants et personnes intéressés de prendre connaissance du projet de territoire et de formuler un dernier avis.

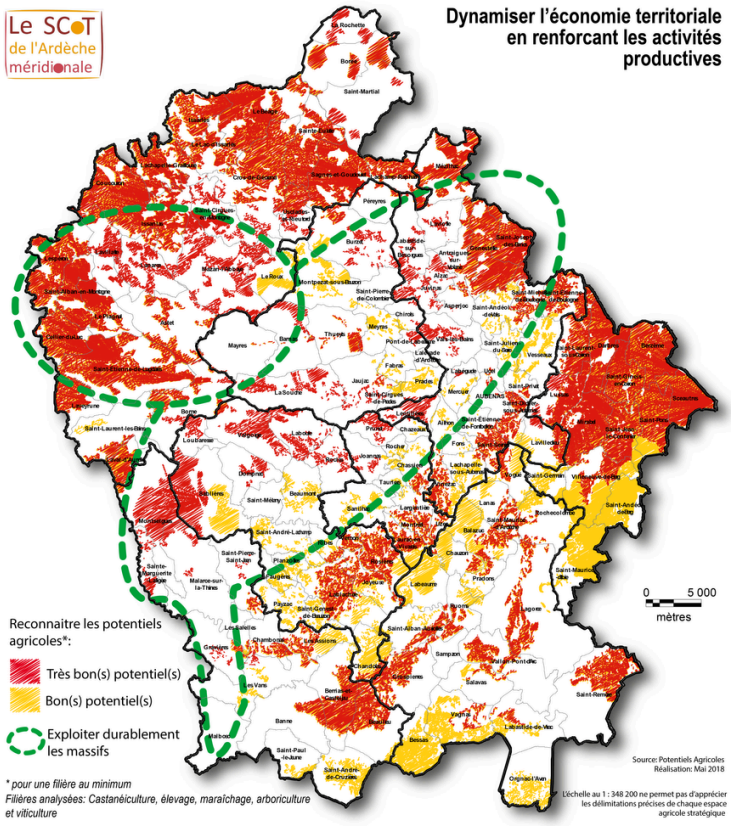

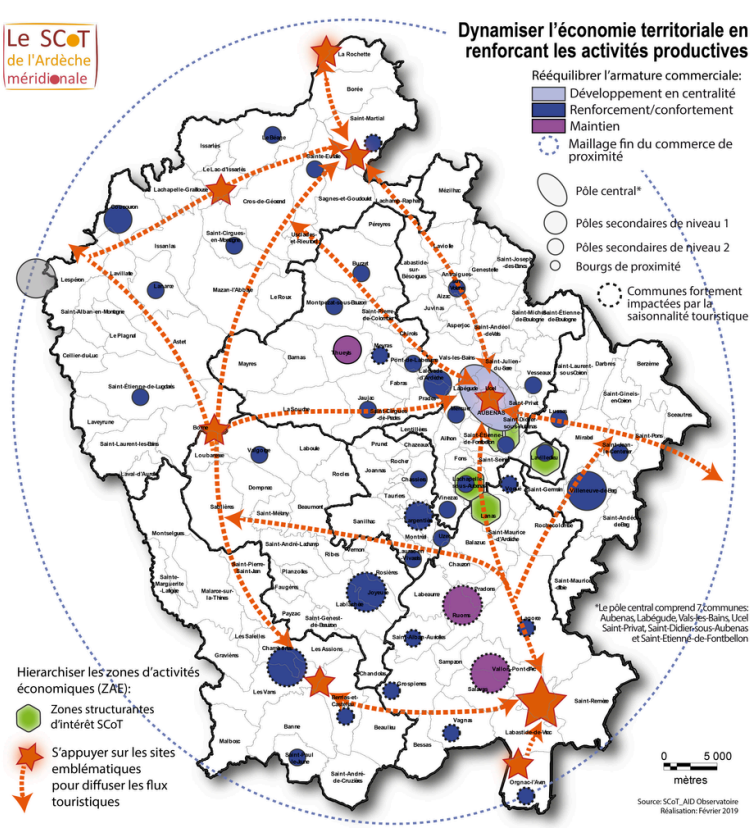

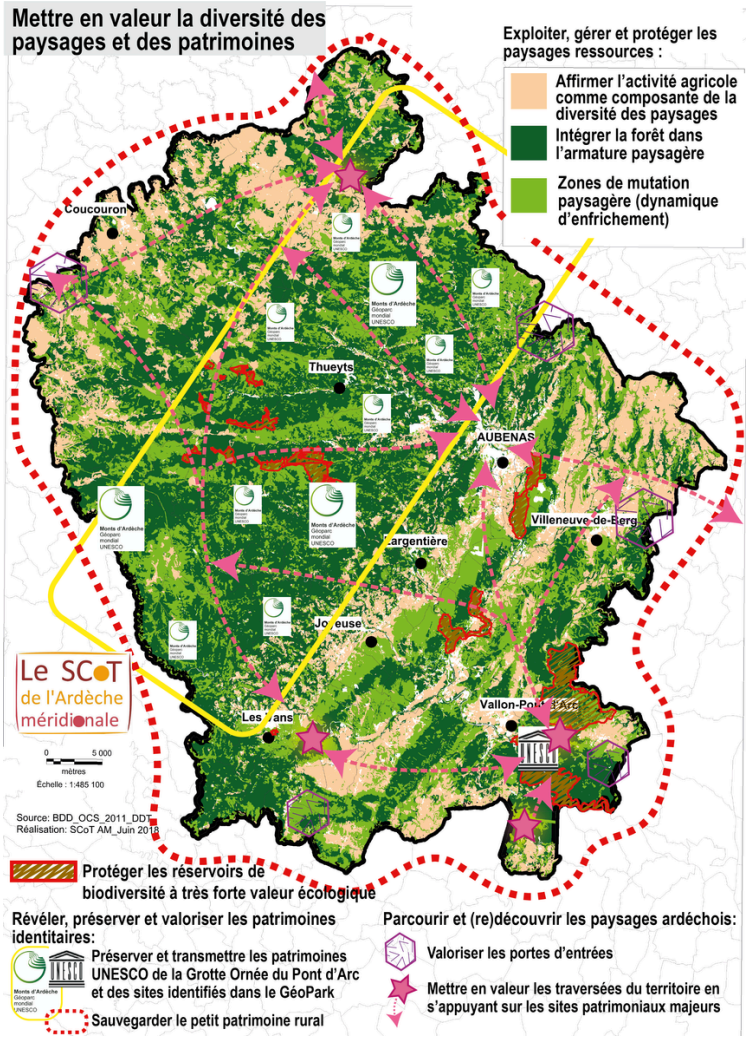

le SCoT actuel, c'est :

Une ruralité préservée, vivante et attractive déclinée en 4 piliers :

- **Construire une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle**
- **Dynamiser et diversifier l'économie locale**
- **Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous**
- **Préserver un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale**

NOUS CONTACTER ?

Adresse :
SYMPAM (Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale)

70 rue du Barry
07170 LAVILLEDIEU

Téléphone : 04 75 350 350
Site : scot-ardechemeridionale.fr